

Gardez les Caps o 12 février 2017 o

Compte rendu de la réunion de l'instance de concertation et de suivi du projet éolien en baie de Saint-Brieuc du 10 février 2017



Globalement, 60% d'avis défavorables, 88% à Erquy !

RAPPEL : Sans surprise, en dépit de l'opposition de 60% des riverains, le projet de centrale électrique éolienne en baie de Saint-Brieuc a obtenu en janvier un avis favorable de la Commission d'enquête publique.

Le rapport (630 pages) est téléchargeable sur le site de la Préfecture des Côtes d'Armor : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Energie/Energies-marines/Rapport-de-la-commission-d-enquete>

La réunion organisée par le Préfet des Côtes d'Armor vendredi dernier avait pour objet le rapport de la Commission d'enquête publique et non la position de l'administration sur le projet, bien que ce dernier nous ait été présenté comme acquis et sur la dernière ligne droite.

La synthèse du rapport a été faite par l'administration.

La Commission d'enquête a noté que le dossier était volumineux, complexe, difficile d'accès pour le public. Elle a recueilli 1 013 dépositions, correspondant à 2582 observations. 60% des avis émis sont défavorables, ce chiffre monte à 64% en y ajoutant les avis réservés.

89% des dépositions recueillies l'ont été sur les communes situées à l'est de la baie, de Saint-Brieuc à Cancale.

Le plus grand nombre d'avis défavorables par commune a été recueilli à Erquy, où 88% des avis enregistrés sont défavorables.

39% des 2 582 observations concernent l'environnement.

Préfecture maritime

Le représentant du Préfet maritime a indiqué qu'il y avait encore **beaucoup de questions à régler notamment sur l'ensouillage des câbles et sur la sécurité en mer.**

Question du public

Pour quelles raisons, **les remarques fondées de l'Autorité Environnementale n'ont pas été considérées par la Commission d'enquête** qui trouve les impacts modérés face à l'intérêt général ? (Impact paysager NON, impact sur le tourisme NON, impact immobilier NON, impact sur les habitats et espèces protégées de compétence européenne NON) ?

Le Préfet répond que **la Commission d'enquête publique donne SON avis sur le projet**, elle ne fait qu'enregistrer l'opinion des riverains. (On notera qu'aucun des 5 membres de cette Commission n'est un expert du sujet !)

Madame Guervilly, maire d'Erquy

Madame Guervilly, maire d'Erquy rappelle que la population d'Erquy est très majoritairement contre ce projet, ce qui justifie le vote à l'unanimité du conseil municipal d'Erquy contre la mise en compatibilité du PLU marin. Les élus réginiens n'ont pas eu les réponses aux interrogations qu'ils ont exprimées à la Commission d'enquête.

Nonobstant, n'oublions pas que la déclaration d'utilité publique entraîne nécessairement la modification des PLU.

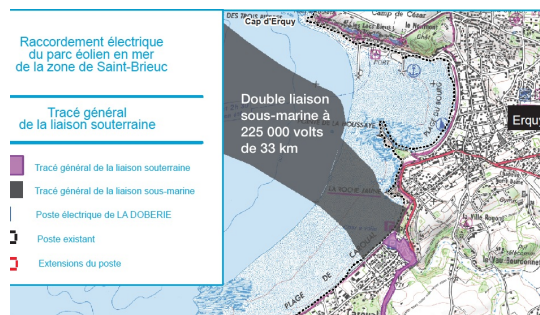
Les éoliennes Adwen

Le représentant d'Adwen précise que si la cession de la participation d'Areva dans Adwen a été réalisée le 6 janvier 2017, la fusion Gamesa-Siemens n'est pas encore soldée. Les activités dans l'éolien en mer d'Areva sont reprises par l'espagnol Gamesa. Les engagements souscrits demeurent portés par Adwen (appels d'offres du Tréport, Saint-Brieuc, Yeu-Noirmoutier).

Il détaille les différentes phases de test de la future éolienne Adwen 8MW en Allemagne (**une filière française ?**). Toujours en Allemagne, une éolienne sera construite A TERRE pour reproduire ce qui se passera EN MER.

Le raccordement électrique

RTE rappelle les conditions d'enfouissage des câbles d'atterrage : **1,50 mètre sur l'intégralité du tracé sous-marin**, et 2 mètres à terre.



La centrale électrique d'Ailes Marines sera raccordée au réseau de transport électrique par une double liaison sous-marine à 225 000 volts de 33 km, puis par une double liaison souterraine à 225 000 volts de 16 km, qui partira de la sous-station électrique en mer (propriété d'Ailes Marines) pour rejoindre le poste de la Doberie à Hénansal appartenant à RTE. Deux chambres souterraines d'atterrage seront construites devant la plage de Caroual à Erquy.

Les emplois de maintenance

A la question du public, **pourquoi est-on si discret sur les emplois de maintenance**, Emmanuel Rollin (Ailes Marines) **répond sur le port** de St-Quay-Portrieux, aujourd'hui saturé, et que par conséquent des négociations viennent d'être entamées pour faire de la place aux bâtiments de maintenance. (Attention, ce n'est pas la même CCI s'il fallait aller à Saint-Malo !)

La pêche

Alain Coudray, Président du Comité départemental des Pêches des Côtes d'Armor, (qui vient d'être réélu pour 5 ans) défend la concertation initiale (qui n'a concerné que les pêcheurs), et **découvre que l'extension du parc sera proposée après 2 ans**, et non pas après 10 ans comme il le croyait.

Rappel : Cette extension à l'est et à l'ouest a été soumise au vote du Conseil régional

le 1er juillet dernier par Jean-Yves Le Drian. Lire pages 6 et 7 les propositions d'extension du projet d'Ailes Marine. http://www.bretagne.bzh/jcms/prod_337950/fr/session-juin-2016-emr

L'opposition des associations environnementales de la baie

Jean-Pierre Martin lit et remet au Préfet la lettre ouverte que le collectif des associations de la baie lui a adressée. <http://gardezlescaps.org/wp-content/uploads/2017/02/Lettre-ouverte-Pre%CC%81fet-2017-02-10-1.pdf>

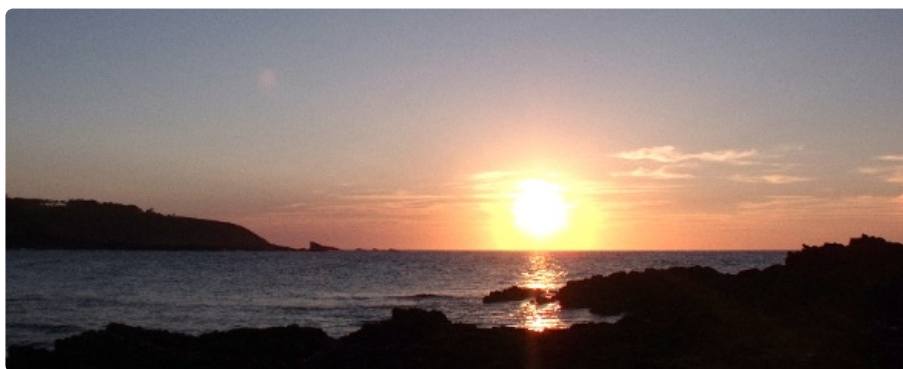
On notera l'attitude courtoise du nouveau préfet Yves Le Breton qui change agréablement du comportement de son prédécesseur, cassant, autoritaire et arrogant, qui était allé jusqu'à traiter d'arriérés les habitants d'Erquy.

Les prochaines étapes

o Poursuite de la phase d'instruction par l'administration

o 24 mars 2017 : réunion du CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) qui se prononcera sur les risques environnementaux et sanitaires du projet.

Le CODERST est une des « commissions administratives à caractère consultatif » qui est prévue par le code de la santé publique. Il est intéressant de **lire la composition du CODERST des côtes d'Armor** : <http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/content/download/19530/137737/file/3%20-%20Arrêté%20préfectoral%20-%20modification%20de%20la%20composition%20des%20membres%20-%202021-01-2016.pdf>



© 2016 Association Gardez les Caps
Mairie de Plévenon
22 240 Plévenon

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos informations, vous pouvez vous désinscrire en cliquant sur le lien ci-dessous.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

